



Bulletin Officiel N° 40 du Vendredi 17 Mai 2019

**DISTRICT
GRAND VAUCLUSE
DE FOOTBALL**

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL *Intégral*

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de Football

FOOT ANIMATION

JOURNÉES NATIONALE DES DÉBUTANTS U6-U7 et U8-U9 À CHEVAL BLANC ET À MONTEUX

Dans le cadre de la promotion du football des plus jeunes, la F.F.F. organise chaque année en fin de saison, la Journée Nationale des Débutants. Événement national qui clôt la saison de football dans l'esprit d'une véritable « fête de fin d'année », cette journée est une opportunité pour promouvoir les activités du Football d'Animation et offre la possibilité à tous les licenciés U6 à U9 de pratiquer le football sous forme de plateaux ou de jeux ludiques.

**La Journée Nationale des U6/U7
se déroulera le Samedi 18 Mai 2019,
organisée par le club de
CHEVAL BLANC FC (rendez-vous à 10h00)**

**La Journée Nationale des U8/U9
se déroulera le Samedi 25 Mai 2019 en semi
nocturne, organisée par les clubs de
MONTEUX O. et FCF (rendez-vous à 16h00)**



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 40

DU 17 MAI 2019

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Plénière du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 13 Mai 2019

Présents : MM. AUBERT (Président) . Mmes GUEGAN, CHEVALLIER. Mlle LAURENCOT. MM. PASCAL, BEGNIS, MENJAUD, GUIZZARDI, SERRE, BATTISTA, LANET, GILLES, ALIVON, GOMEZ, NARDELLI.

Excusés : MM. HERBERT (Président d'Honneur), RIOU, GRAUGNARD (C.T.D.). Mlle CHAMBON (C.T.D. D.A.P.).

Assiste à la séance : M. SALIH (Directeur Administratif).

-VALIDATION ARBITRES ET DELEGUES FINALISTES

Le Comité de Direction valide les arbitres et délégués suivants pour les finales à venir :

ARBITRES et DELEGUES FINALISTES

ROUMAGOUX

CHATI	SAMIR
SPADAFORA	CHRISTOPHER
ZAIM	RACHID
YAMLOUNI	NOAMAN

DELEGUES : FERRIGNO ALBERT – FERRIGNO JOSEPH

U15 GD VAUCLUSE

FUTSI	DAVUT
AUBERT	THOMAS
SULPICE	ROMAIN

DELEGUES : CHAUMARD – RINGENBACH

U17 GD VAUCLUSE

GUIMONNEAU	CLEMENT
FUTSI	LAURENT
MASSASSI	ADIL

DELEGUES : CHAUMARD – RINGENBACH

U19 GD VAUCLUSE

BEN AISSA	AKIM
EL HAMZAOUI	SAMIR
BOUAISS	FOUAD

DELEGUES : CHAUMARD – RINGENBACH

ESPERANCE

ZAIDI	SEBTI
CONSTANTIN	NICOLAS
RAHOUNI	HAMZA

DELEGUES : EL BERKANI – THIABAUD

ULYSSE FABRE

ES SAYHI	MOHAMED
MERIAMA	DJELLOUL
ESSAHRAOUI	KAMAL

DELEGUES : ALLEGUE – CONSTANT

GD VAUCLUSE SENIORS

BAGHOU	TARIK
ZEGHLI	MOURAD
GHAJDAOUI ALAOUI	KHALID
BEN AISSA	AKIM

DELEGUES : EL BERKANI – THIABAUD

U15 AVENIR

DJELASSI	ILYES
KRIFA	RIYAD
MASSOUAB	RYAN

DELEGUES : DEPACE - FARES

U17 Avenir

PALUD	DORIAN
MARTINEZ	MATHIAS
ABARKANE	MOHAMED

DELEGUES : DEPACE - FARES

YAMLOUNI	NOAAMAN
BETTENDROFFER	JEAN MARIE
EL OUARYAGHLY	SOUFIAN

DELEGUES : DEPACE - FARES

U19 Avenir

-ARBITRAGE

Michel LANET, Président de la Commission des Arbitres informe les membres que la réunion plénière des arbitres aura lieu le **Vendredi 21 Juin 2019 à SABLET à 18h30**.

-FEMININES

Le Comité de Direction ainsi que la Commission féminine remercient le club de **MAILLANE SDE** pour la brillante organisation mise en place. Les remerciements vont également aux clubs finalistes pour leur remarquable comportement.

Les clubs vainqueurs sont :

COUPE AMITIE
VEDENE AC

COUPE GRIOLET
PERTUIS USR

COUPE GD VAUCLUSE U15F
MONTEUX FCF

COUPE PAUL CHABAS
TARASCON FC

-FUSION

Le club de **PERNES ESP** nous informe de son projet de FUSION-ABSORPTION avec le club de **ST DIDIER US** pour la saison prochaine. En effet, le club de **PERNES ESP** et conformément à l'Article 39 des Règlements Généraux de la FFF effectue une **FUSION-ABSORPTION**. La fusion-absorption est une opération entre deux ou plusieurs clubs qui nécessite la **dissolution du ou des clubs absorbés (ST DIDIER US)** au profit d'un club absorbant (PERNES ESP) déjà existant qui conserve son numéro d'affiliation.

-TECHNIQUE

Laurent ALIVON effectue un bilan sur les Sections Foot dans les collèges.

A ce titre, il informe le Comité de l'ouverture des sections sportives suivantes :

-COLLEGE Paul Gauthier à CAVAILLON (6^{ème}, 5^{ème}, section Mixte)
-COLLEGE Marcel PAGNOL à PERTUIS (6^{ème}, 5^{ème}, et peut-être 4^{ème})

-SERVICE CIVIQUE

La DDCS nous a accordé la modification de notre agrément et sommes autorisés à recruter 4 nouveaux services civiques à compter du 01/10/2019. Un appel à candidature sera prochainement mis en ligne sur le site Internet du District.

-CNOSF

Le Comité prend note que **M. Marc MARTINET** avait saisi le CNOSF dans le cadre de la procédure disciplinaire suite à la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la FFF.

Le Comité prend acte suite au courrier de **Maître GONTARD**, que **M. Marc MARTINET** retire son recours auprès du CNOSF.

-REMISE DE MAILLOTS

La date de remise des maillots pour les Finales **GRAND VAUCLUSE SENIORS** et **JEUNES** aura lieu le **Vendredi 24/05/2019 à 18h30** au District Grand Vaucluse.

-REUNION LICENCES

Le Comité de Direction tient à rappeler à l'ensemble de ses clubs que la traditionnelle réunion portant sur les licences aura lieu le **Lundi 20/05/2019** à partir de 18h15 au **Domaine Sportif de la Souvine**.

Cette réunion est organisée par la Ligue Méditerranée.

-FINALES DE COUPES

Michel AUBERT informe le Comité de la mise en place d'une société de sécurité (AI SECURITE) qui sera présente sur les Finales suivantes :

-ROUMAGOUX le Jeudi 30/05
-FETE DU FOOT les 01 et 02/06/2019
-ULYSSE FABRE le Vendredi 07/06/2019
-AVENIR le Samedi 08/06/2019

-PARTENARIAT ASSOCIATIF

L'association Win Win Sports a créé spécialement pour les clubs, un projet novateur, fondé sur le **gagnant-gagnant**, qui a pour objectif de **dynamiser et valoriser le sport amateur français**.

Bénéficier d'une **nouvelle source de revenus**, régulière et durable, donner un regain **d'attractivité et de notoriété à votre association**, profiter d'une **visibilité accrue sur le web...**

Le Bureau Exécutif invitera le responsable de cette association afin de nous expliquer le projet.

Si ce projet est convaincant pour le bien de nos clubs, une promotion en communication sera effectuée à l'attention de tous nos clubs.

-CONSEIL CONSULTATIF

Le Comité de Direction invite les responsables de clubs, désireux de présenter des propositions de modifications aux règlements, d'adresser au secrétariat leurs projets avant le **28 MAI 2019, DERNIER DÉLAI**.

Ces propositions seront soumises à l'examen du Conseil Consultatif.

Cette Commission a pour rôle de donner son avis et éventuellement de coordonner les textes qui lui sont présentés. Il est souligné que les clubs auront toujours la possibilité, quels que soient les avis du Conseil.

-MANIFESTATIONS

REUNION PREFECTURE PROTOCOLE ETAT-COUPES	14-mai	PREFECTURE à 14h30
REUNION PREPARATOIRE ROUMAGOUX	16-mai	MAIRIE OPPEDE à 17h30
RASSEMBLEMENT DE MASSE U6/U7	18-mai	CHEVAL BLANC
REUNION LICENCES LIGUE	20-mai	SOUVINE à 18h30
RASSEMBLEMENT DE MASSE U8/U9	25-mai	MONTEUX
REUNION DES CLUBS FEMININS	28-mai	DISTRICT
FINALE ROUMAGOUX	30-mai	OPPEDE
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	1-juin	VEDENE
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	2-juin	VEDENE
FINALE ULYSSE FABRE	7-juin	VAISON LA ROMAINE
FINALES AVENIR	8-juin	NOVES
AG FFF	8-juin	
REUNION PLENIERE DES ARBITRES	21-juin	SABLET
AG ÉTÉ DISTRICT	28-juin	à 19h00 à ORANGE
AG LIGUE	29-juin	
SOIREE RECOMPENSES LIGUE	29-juin	

LECTURE DU COURRIER

FFF

Nous transmettant le les différentes propositions des modifications aux textes fédéraux qui seront proposés lors de leur Assemblée Générale d'Été le 8 Juin 20019.

Remerciements, lu pris note.

LIGUE MEDITERRANEE

- Nous informant que la ville de NICE met à disposition des emplacements pour les bus au parking des « Barraques » les jours des matchs.

Remerciements, transmis aux clubs.

- Nous informant que la ½ Finale FUTSAL 1, qui opposera TOULON ELITE FUTSAL / NANTES METROPOLE FUTSAL, aura lieu le Samedi 18 Mai 2019 au Palais des Sports de TOULON.

- Nous invitent au LMF TOUR 2019, qui aura lieu le Samedi 18 Mai 2019 à l'Esplanade du J4 à MARSEILLE.

Remerciements, lu pris note.

CDOS

Nous transmettant une invitation au 2^{ème} Forum Sport et Développement Durable à BEDARRIDES du 31 Mai au 1^{er} juin 2019 à l'Espace 209.

Remerciements, lu pris note.

PERNES ESP.

Nous informant de leur Assemblée Générale qui aura lieu le Jeudi 6 juin 2019 à 18H30 au Complexe MAURON.

Remerciements, lu pris note.

APPELS A LA COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE

Appel du club d'ISLE BC :

D'une décision de la Commission de Discipline en date du 02/05/2019,
Match DENTELLES FC 1 / ISLE BC 1 du 01/05/2019 en 1/2 FINALE GRAND VAUCLUSE U19

Appel du club de CAMARET AS :

D'une décision de la Commission de Discipline en date du 30/04/2019,
Match ISLE BC 1 / CAMARET AS 1 en D2 du 03/03/2019

Transmis C.A.D.

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 15 Mai 2019

Présents : M. GOMEZ (Président). Mmes GONDRAN, GUEGAN. MM. CRESPIEN, SOLER, ROCHER, ILAFKIEN.

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 272 : **VISAN-NYONS / LES ANGLES EMAF – D1 FEMININE** du 31/03/2019

DOSSIER N° 296 : **AUTRE PROVENCE US / MIRABEL US – DISTRICT 4** du 12/05/2019

DOSSIER N° 298 : **BEDARRIDES AS / ETOILE D'AUBUNE – DISTRICT 3** du 12/05/2019

DOSSIER N° 299 : **SERRES US / LAPALUD US – DISTRICT 4 du 12/05/2019**
DOSSIER N° 300 : **ETOILE D'AUBUNE / VAISON O – DISTRICT 4 du 12/05/2019**
DOSSIER N° 301 : **LE THOR US / TOUR D'AIGUES US – DISTRICT 4 du 12/05/2019**
DOSSIER N° 302 : **EYGALIERES US / VAL DURANCE FA – DISTRICT 3 du 12/05/2019**
DOSSIER N° 307 : **VISAN NYONS / PIOLENC AS D1 FEMININE du 28/04/2019**
DOSSIER N° 308 : **CAMARET AS / LE PONTET GA US en U15 D1 du 05/05/2019**
DOSSIER N° 309 : **MAILLANE SDE / EYGALIERES US – DISTRICT 2 du 07/05/2019**
DOSSIER N° 310 : **MONTFAVET SC / MONTEUX O. en U17 D2 du 05/05/2019**
DOSSIER N° 311 : **CADENET LUBERON FOOTBALL / GOULT ROUSSILLON – DISTRICT 5 du 12/05/2019**

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 297 : **CALAVON FC / TOUR D'AIGUES US en U15 D3 du 08/05/2019**
DOSSIER N° 303 : **VISAN JS / MOLLEGES FC – DISTRICT 2 du 12/05/2019**
DOSSIER N° 304 : **PLAN D'ORGON / ST SATURNIN US – DISTRICT 4 du 12/05/2019**
DOSSIER N° 306 : **MONTFAVET SC / ETOILE D'AUBUNE - Coupe de l'ESPERANCE du 08/05/2019**

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit obligatoirement présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées (Art. 142-7).

IMPORTANT - FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (équipes soumises à la F.M.I.).

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'Arbitre.

- En cas de recours à une feuille de match papier, les Arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cette outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'Arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition, en cas de réserves.

RAPPEL : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amendement.

DOSSIER N° 272 : **VISAN-NYONS / LES ANGLÉS EMAF – D1 FEMININE du 31/03/2019**

Demande D'EVOCATION de la part du club des ANGLÉS EMAF, au motif de fraude sur l'identité de la joueuse SRYMANSKY Laurie.

Suite au courrier électronique en date du 3 Avril 2019, par M. Christian PAPADOPOULOS, Président du club des ANGLÉS EMAF, « *Suite à réclamation de Mme POTTIER Cathy, Présidente de VAISON FF, indiquant que la joueuse n°9 du club de VISAN-NYONS jouait la rencontre, alors qu'elle est licenciée au club de VAISON FF. Cette joueuse se nomme SYMANSKY Laurie n° de licence 24547395912 et jouait sous fausse identité dans l'équipe de VISAN- NYONS* »

La C.S.R. jugeant l'évocation recevable en la forme.

Vu la non réponse du club VISAN-NYONS à la demande de la C.S.R. (suivant art 187 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Attendu qu'après vérification de la feuille de match, il s'avère que la joueuse n°9 de l'équipe de VISAN-NYONS porte le nom de Mlle AMEKRANE Maeva licence n° 9602450356.

Attendu que la vérification des licences s'est bien effectuée, sans aucune réserve.

Attendu qu'à la mi-temps du match M PASCAU Éric, éducateur des ANGLÉS EMAF a interpellé M. l'arbitre dans son vestiaire sur l'identité de la joueuse n°9, sans aller plus loin, mais que M. BENAÏSSA, arbitre officiel, aurait précisé qu'une réclamation pouvait être portée après le match .

La C.S.R. décide de juger sur convocation des différentes parties.

CONVOQUES PRESENTS LE MARDI 7 MAI 2019

M. BENAÏSSA Akim, arbitre officiel de la rencontre.

LES ANGLÉS EMAF :

M. PAPADOPOULOS Christian, Président.
M. ESCODA Christophe.

VAISON FF :

Mme POTTIER Cathy Présidente
Mme GENNARI Sandrine Secrétaire (non convoquée)

ABSENTS EXCUSES :

LES ANGLES EMAF :

M. PASCAU Éric éducateur

VAISON FF :

Mlle SZIMANSKY Laurie licenciée à VAISON FF

VISAN-NYONS :

M. J.L. DESSALES, Président

M. Philippe LECHAUCHOIS, Président de VISAN

Mlle AMEKRANE Maeva licenciée à VISAN-NYONS

M. VONG Damien éducateur

La Commission regrette l'absence totale des responsables de l'entente VISAN-NYONS ainsi que les joueuses citées.

La Commission regrette l'absence de dernière heure, annoncée par courrier électronique personnel de M. VONG Damien éducateur de VISAN-NYONS présent sur le banc le jour de la rencontre.

Considérant que M. PASCAU Éric, éducateur des ANGLES EMAF, a interpellé à la mi-temps du match l'arbitre sur l'identité de la joueuse n°9 AMEKRANE Maeva, de l'équipe de VISAN-NYONS, qu'une vérification sur la FMI a été faite sans appeler la joueuse pour comparer la photo.

Considérant qu'en séance M. BENAÏSSA, arbitre, au vu des deux photos présentées ne peut pas affirmer laquelle des deux joueuses a participé à la rencontre, mais que seulement le nom de AMEKRANE Maeva lui rappelle quelque chose.

Considérant que Mme POTTIER, Présidente de VAISON FF présente au match, confirme devant la Commission que c'était bien sa joueuse SZIMANSKY Laurie qui portait le n°9 de l'équipe de VISAN-NYONS et se rappelle qu'elle a marqué lors de la rencontre, que aucun des présents en séance n'a démenti cette confirmation.

Considérant qu'à la lecture des messages électroniques des deux présidents absents dans leur courrier électronique excusant leur absence nous déclarant : « *Je vous demande de sanctionner les responsables qui ont fait jouer cette personne sous fausse licence et en aucun cas sanctionner le club, qui n'est pas responsable de cette manipulation* ». « *Dans sa hâte de taper le ballon, elle a oublié de prendre en compte certains aspects réglementaires de ce sport* ». Propos qui ne laissent aucun doute à la commission, la joueuse **SZYMANSKY Laurie a bien joué avec la licence de la joueuse AMEKRANE Maeva.**

Pour ces motifs :

La Commission donne match perdu par pénalité au club de VISAN-NYONS pour fraude sur l'identité de la joueuse SZYMANSKY Laurie, pour en porter bénéfice au club des ANGLES EMAF.

Décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline du DISTRICT.

DOSSIER N° 296 : AUTRE PROVENCE US / MIRABEL US – DISTRICT 4 du 12/05/2019

Vu sur la feuille l'annotation de Mr FATNASSI Balir, arbitre officiel : « *A la 68ème minute de jeu, l'équipe de MIRABEL US a quitté le terrain après avoir encaissé le 5ème but* ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité pour abandon de terrain à MIRABEL US.

Dossiers transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 298 : BEDARRIDES AS / ETOILE D'AUBUNE – DISTRICT 3 du 12/05/2019

Vu la réclamation d'après match envoyée par le club de BEDARRIDES AS, irrecevable car les motifs invoqués ne relèvent pas d'une réclamation. Elle aurait pu faire l'objet d'une intervention auprès de M. l'Arbitre de la rencontre.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain BEDARRIDES AS / ETOILE D'AUBUNE = 0 à 2.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 299 : SERRES US / LAPALUD US – DISTRICT 4 du 12/05/2019

Vu le courrier électronique de Mme PELASSA-SIMON Nathalie, secrétaire de LAPALUD US, en date du 12/05/2019 qui nous précise que l'équipe de LAPALUD US ne sera pas présente à la rencontre du 12/05/2019.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LAPALUD US (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 300 : ETOILE D'AUBUNE / VAISON O – DISTRICT 4 du 12/05/2019

Vu le courrier électronique de M. ZERIFI Zoubir, Président de VAISON O., en date du 11/05/2019 qui nous précise que l'équipe de VAISON O. ne sera pas présente à la rencontre du 12/05/2019 et ce par manque d'effectif.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VAISON O. (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 301 : **LE THOR US / TOUR D'AIGUES US – DISTRICT 4 du 12/05/2019**

Vu le courrier électronique de M. le Président du THOR US, en date du 11/05/2019 qui nous précise que l'équipe du THOR US ne sera pas présente à la rencontre du 12/05/2019 et ce par manque d'effectif.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait au THOR US (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 302 : **EYGALIERES US / VAL DURANCE FA – DISTRICT 3 du 12/05/2019**

Vu le courrier électronique de Mme Christiane AUGEIRE Secrétaire, d'EYGALIERES US, en date du 11/05/2019 qui nous précise que l'équipe d'EYGALIERES US ne sera pas présente à la rencontre du 12/05/2019 et ce par manque d'effectif.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à EYGALIERES US (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 307 : **VISAN NYONS / PIOLENC AS D1 FEMININE du 28/04/2019**

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club de VISAN NYONS n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité **de ce club est engagée.**

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner le club de **VISAN NYONS** d'une amende **de 50 €** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF) **pour infraction à l'obligation d'utiliser la tablette.**

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner le club de **VISAN NYONS** d'une amende **de 25 €** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF) **pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.**

DOSSIER N° 308 : **CAMARET AS / LE PONTET GA US en U15 D1 du 05/05/2019**

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club de CAMARET AS n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club n'est pas engagée.

Vu le rapport du club de CAMARET AS du club de LE PONTET GA US et de M. l'Arbitre de la rencontre.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 309 : **MAILLANE SDE / EYGALIERES US – DISTRICT 2 du 07/05/2019**

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club de **MAILLANE SDE** n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club n'est pas engagée.

Vu le rapport du club de MAILLANE SDE

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner le club d'EYGALIERES US d'une amende **de 25 €** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF) **pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.**

DOSSIER N° 310 : **MONTFAVET SC / MONTEUX O. en U17 D2 du 05/05/2019**

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance.

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club de MONTFAVET SC n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club n'est pas engagée.

Vu le rapport du club de MONTFAVET SC.

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Par ces motifs, la Commission décide de sanctionner le club de MONTEUX O d'une amende **de 25 €** en application des dispositions du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF) **pour infraction à l'obligation de transmettre un rapport.**

DOSSIER N° 311 : **CADENET LUBERON FOOTBALL / GOULT ROUSSILLON – DISTRICT 5 du 12/05/2019**

Vu le courrier électronique de M. BALVERDE Frédéric, du club de CADENET LUBERON FOOTBALL en date du 15/05/2019 qui nous précise que l'équipe de CADENET LUBERON FOOTBALL n'était pas présente à la rencontre du 12/05/2019 et ce par manque d'effectif.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CADENET LUBERON FOOTBALL (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Président : **J. GOMEZ,**

Secrétaire de séance : **L. ROCHER.**

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 14 Mai 2019

Délégués du Comité de Direction : Mlle LAURENÇOT. M. BEGNIS.

Présents : MM. LANET (Président), THUY, MUNZINGER, SPADAFORA, THON, BOUAISS, GUELHES, MAIZEROI.

Excusés : Mme ROUX. MM. AJJANI R, AJJANI H.

Reçu : M. EL HASSOUNI Abdellah ; M. FOUNIER Vivien.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Les dossiers médicaux pour la saison 2019 / 2020 sont à télécharger sur :

- **Le site du District pour les Arbitres District, le dossier complet est à renvoyer au District.**

- Le site de la Ligue pour les Arbitres Ligue, le dossier complet est à renvoyer à la Ligue.

**REUNION PLENIERE DES ARBITRES
VENDREDI 21 JUIN 2019 à 18H30
Salle des Fêtes de SABLET.**

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

CORRESPONDANCES

CLUBS

LA TOUR D'AIGUES US : Noté l'absence de l'arbitre à la rencontre du 11/05/19.

Demande d'arbitre

BARBENTANE O. : Dans la mesure du possible, match du 18/05/19 U15 D1.

ARBITRES

M. SAHKI R. : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 12/05/19.
M. BOGAERT M. : Noté votre arrêt de l'arbitrage, merci pour les services rendus.
M. SIBGUI A. : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 11/05/19.
M. YAMLOUNI N. : Reçu vos remerciements pour la désignation finale, et noté le motif de votre absence à la remise des maillots.
M. ESSAHRAOUI K. : Noté vos nouvelles coordonnées téléphonique.
M. CATTANEO C. : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 12/05/19.
M. VERNET A. : Reçu votre attestation médical en date du 09/05/19.
M. CAMPAGNA F. : Reçu votre attestation employeur.

INDISPONIBILITES

M. ELAISSAOUI M. : Du 17/05/19 au 06/07/19.	M. BOUBKARI A. : Le 18/05/19 DE 13H30 à 17H00.
M. SCHOUMANN G. : Du 25 au 26/05/19.	M. BONNEL T. : Le 19/05/19.
M. M'HAYA Y. : 19/05/19 au 07/06/19.	M. VITTORIETTI Y. : Le 25/05/19.
M. EFE S. : Du 25/05/19 au 10/06/19.	M. RICHE E. : Le 26/05/19.
Melle CHARTIER M. : Le 18/05/19 ; Du 25 au 26/05/19 ; Du 01 au 02/06/19.	M. AARAB M. : Du 03 au 25/05/19 (Arrêt de travail joint).
M. LERAY B. : Le 08/06/19.	M. BOUDUIAN S. : Jusqu'à la fin de saison.
M. BRICCHI F. : Du 18/05/19 au 29/06/19 ; Le samedi de 08h00 à 19h00.	M. YAMLOUNI N. : Le 19/05/19 de 7h30 à 12h30.
M. LEQUIEN M. : Le 26/05/19 ; Le 30/05/19.	M. CAMPAGNA F. : Du 19 au 20/05/19 (Attestation employeur joint).
M. CACHEUX S. : Du 18 au 19/05/19 ; Le 26/05/19.	Melle CHARTIER M. : Du 11 au 19/05/19 (Certificat médical joint).
M. MARTIN L. : Du 20 au 27/05/19.	M. CATTANEO C. : 30 jours à partir du 13/05/19.
	M. DHEM O. : Le 19/05/19.

NUMEROS DE TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. MUNZINGER contrairement Sénior 06.73.86.35.55
M. BOUAISS contrairement Jeune 06.16.40.26.91.

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 13 Mai 2019

Présents : M. GILLES (Président), Mmes TETON, GUEGAN, M. CHAUMARD.

Excusés : M. YUSTE.

SECTEUR CHAMPIONNAT

DISTRICT 1

Le match n° 50002.2 : **PERNES ESP. / ENTRAIGUES US**, du 19/05/2019 se jouera au stade BERNAL à 13H00.

Le match n° 50082.2 : **COURTHEZON SC / NOVES O.** du 05/05/2019 se rejouera le Mercredi 15 Mai 2019 à 20H00

DISTRICT 2

Le match n° 50186.2 : ISLE BC / PERTUIS USR, du 19/05/2019 se jouera à PERTUIS à 15H00.

DISTRICT 4

Le match n° 50556.2 : MORIERES ACS / ROGNONAS SC., du 26/05/2019 se jouera à 15H00 (pas de match vedette).

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 14 Mai 2019

Présents : Mmes CHEVALLIER (Présidence), COLOMBI. MM. PEGAS, MASSANO, BES.

Excusés : Mmes CHAMBON (CTD DAP), PELLEGRIN, CATALANO, COLOMBI. M. MALLAMACI, BRIEU, GARCIA.

Assiste à la séance : M. GUIZZARDI (Vice-Président District).

REMERCIEMENTS

Le District GRAND VAUCLUSE de Football et la Commission Féminine remercient les Ecoles Féminines de Football, les jeunes filles jouant en mixité et tous les clubs finalistes, pour la qualité de leur prestation, leur état d'esprit et leur sportivité.

Remerciements aussi au club de MAILLANE SDE pour le prêt des installations et leur accueil ainsi qu'à tout le public venu en très grand nombre malgré le temps maussade.

FÉLICITATIONS AUX VAINQUEURS

GRAND VAUCLUSE : MONTEUX FCF
GRIOLET : PERTUIS USR
AMITIE : VEDENE AC
CHABAS : TARASCON FC

INFORMATION

Manifestation à VEDENE le 1^{er} Juin 2019

La Coupe du Monde Féminine ayant lieu sur notre territoire cette année, le club de VEDENE AC en collaboration avec le District GRAND VAUCLUSE organisera le 01 Juin 2019, un Rassemblement Féminin U6F à U12F sur le site de LA BANASTIERE à VEDENE.

Cette manifestation permettra de mettre en valeur, non seulement, la Coupe du Monde Féminine mais aussi vos clubs qui développent avec passion ce football et de le faire connaître aux plus novices.

Cette matinée se déroulera de 10H00 à 12H00 en lever de rideau des Coupes GRAND VAUCLUSE JEUNES. Elle se voudra festive avec des rencontres, des jeux et des quizz...

Le club de VEDENE AC et le District GRAND VAUCLUSE espèrent que vous répondrez favorablement à cette invitation en faisant participer un maximum de jeunes filles de U6F à U12F, vos Ecoles Féminines de Football ou les équipes U12F de votre club.

Pour plus de renseignements, contactez la Commission Féminine au 06.78..57.76.36.

Pour les inscriptions, veuillez faire parvenir un mail au District à l'attention de la Commission Féminine avec la fiche jointe remplie (reçue sur l'adresse mail des clubs).

Au plaisir de vous rencontrer sur cette matinée festive consacrée au football féminin !

CORRESPONDANCE

CADEROUSSE US : Pris note de votre tournoi U15F le 01 Juin 2019.

MONTEUX FCF : Pris note de votre participation à la réunion du 28/05/2019.

SECTEUR CHAMPIONNATS

AMENDES

Feuilles de match manquantes

A faire parvenir **avant le 21 Mai 2019** sous peine de match perdu

U18F

== Poule Espoir

Match n°53294.2 : CARPENTRAS FC 1 / MAILLANE SDE 1 du 04/05/2019.

Match n°53296.2 : VAISON FF 1 / VENTOUX SUD FC 1 du 04/05/2019.

CHAMPIONNAT U15 F

POULE PROMOTION

Match n°53399.2 : TOUR D'AIGUES US 1 / CADEROUSSE US 1 du 18/05/2019 se jouera à 14h30 au stade GARÇIN.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 14 Mai 2019

Membre du Comité de Direction : M. GUIZZARDI.

Présents : MM. GARCIA (Président), POLI, DANY, MMES MAULET, NICOLAS.

Excusés : M. CRUZEL, ABEILLE.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

A faire parvenir avant le 21 Mai 2019 sous peine de match perdu.

U15 D3

== ESPOIR D

Le match n° 53783.1 : **CARPENTRAS FC 2 / CHATEAURENARD FA 2.**

== ESPOIR E

Le match n° 53826.1 : **LE PONTET GD AV. US 4 / CALAVON FC 2.**

CHAMPIONNAT

U15

U15 D1

Le match n° 51430.2 : **BARBENTANE O. / ORANGE FC** du 19/05/2019 se jouera le **18/05/2019 à 14h00.**

U15 D2

== Poule B

Le match n° 51675.2 : **VEDENE AC 2 / TARASCON FC** du 07/04/2019 se jouera le **15/05/2019 à 18h30 sur le stade BANESTIERE 1.**

U15 D3

== PROMOTION Poule A

Le match n° 53645.2 : **JONQUIERES SC / COURTHEZON SC** du 05/05/2019 se jouera le **15/05/2019 au stade MARTIN à 10h45.**

Le match n° 53658.1 : **CADEROUSSE US / MONTEUX O.3** du 26/05/2019 se jouera le **25/05/2019 à 16h00.**

== PROMOTION Poule B

Le match n° 53700.1 : **MAILLANE SDE / AV. GOULT ROUSSILLON** du 26/05/2019 se jouera le **25/05/2019 à 15h30.**

COUPES

U15 AVENIR ¼ de Finale.

Le match n°54513.1 : **COURTHEZON SC / MAILLANE SDE** du 12/05/2019 se jouera le **22/05/2019.**

TIRAGE DES COUPES AVENIR U15 ET U17

En présence de : MM. AUBERT et GUIZZARDI (membres du CD) et des membres de la Commission des Jeunes

Clubs : JONQUIERES SC et CAVAILLON ARC

½ Finale Avenir U17 fixées au 26 Mai 2019

- **AVIGNON OUEST / TARASON FC**
- **CAVAILLON ARC / JONQUIERES SC**

½ Finale Avenir U15 fixées au 30 Mai 2019

- **CADEROUSSE US / VEDENE AC**
- **ST ETIENNE DU GRES US / COURTHEZON SC**
OU
- **MAILLANE SDE / ST ETIENNE DU GRES US**

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 10 Mai 2019

Présents : MM. BATTISTA (Président), LAURENT, COMBE, MAUREAU, THIABAUD, VOULET, ZANDOMENEGHI.

Assistent : M. GUIZZARDI, Mme CHAMBON (CTD DAP).

Excusé : M. PLUOT.

LIEUX DES FINALES ET JOURNEES DEPARTEMENTALES

(sous réserve du respect du cahier des charges)

Samedi 18 Mai 2019 : **Journée Nationale des U6-U7** : FC CHEVAL BLANC (rendez-vous à 10h00)

Samedi 25 Mai 2019 : **Journée Nationale des U8-U9 en semi nocturne** : MONTEUX O. et MONTEUX FCF (rendez-vous à 16h00)

CATEGORIE U12-U13

Calendrier Prévisionnel U12/U13 *Saison 2018/2019*

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
08-sept	Réunion éducateurs	19-janv	J6
15-sept		26-janv	Rattrapages Journée 1
22-sept	Brassages	02-févr	J7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr.	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Rattrapages brassages	2-mars	J1
27-oct		09-mars	Finale Challenge U13 ou Rattrapages
03-nov		16-mars	J2
10-nov	J1	23-mars	Finale Départementale Festival Foot ou Rattrapages
17-nov	1er tour Festival Foot	30-mars	J3
24-nov	J2	06-avr	J4
01-déc	J3	13-avr.	
08-déc	1er tour Festival Foot	20-avr	
15-déc	J5	27-avr.	Finale Régionale Festival Foot ou Rattrapages Journée 4
22-déc		04-mai	J5
29-déc		11-mai	J6
05-janv		18-mai	J7
12-janv	2ème tour Festival Foot ou Challenge Départemental	25-mai	Rattrapages

AMENDES 10 € POUR FEUILLES DE MATCH NON RECUES JOURNEE 4 **(Du 6 reportée au 27 avril 2019)**

Niveau 1 : Poule D : SC MONTFAVET 2

Niveau 2 : Poule E : RC PROVENCE

Poule H : TARASCON FC ; BC ISLE 1

Poule I : USR PERTUIS

Niveau 3 : Poule M : US LE PONTET

Niveau 4 : Poule Q : ETOILE D'AUBUNE 4 ; SC ALTHEN 1 ; US ST DIDIER ;

Poule R : GRAVESON ENT ;

Poule S : CALAVON FC ; LE THOR US ;

FEUILLES DE MATCH NON RECUES JOURNEE 5 DU 4/5

Niveau 1 : Poule A : AVIGNON OUEST FC, SORGUES ESP
Poule D : SORGUES ESP.

Niveau 2 : Poule E : FC ORANGE, MONDRAGON MORNAS
Poule F : SORGUES ESP
Poule G : VEDENE AC
Poule H : CAVAILLON ARC, BC ISLE,
Poule I : ENT SUD LUBERON, PAYS D'APT
Poule J : ISLE BC

Niveau 3 : Poule K : LAPALUD US
Poule N : MAILLANE SDE
Poule O : CAVAILLON ARC, PERTUIS USR

Niveau 4 : Poule P : RC PROVENCE, LAPALUD US, VISAN JS
Poule Q : SORGUES ESP, ST DIDIER US
Poule S : PAYS D'APT

CATEGORIE U10-U11

Calendrier Prévisionnel U10-U11 Saison 2018/2019			
Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
15-sept	Rentrée du Foot	26-janv	Rattrapages 1er tour Challenge Départemental
22-sept		02-févr	Journée 7
29-sept	Brassages	09-févr	
06-oct	Brassages	16-févr	
13-oct	Brassages	23-févr	
20-oct	Ratt	02-mars	2ème tour Challenge Départemental
27-oct		09-mars	1
03-nov		16-mars	Journée Dép. clubs labellisés ou Ratt
10-nov	Journée 1	23-mars	2
17-nov	Journée 2	30-mars	3
24-nov	Journée 3	06-avr	Journée Reg. clubs labellisés ou Ratt
01-déc	Challenge Départemental	13-avr	
08-déc	Journée 4	20-avr	
15-déc	Journée 5	27-avr	4
22-déc		04-mai	Finale Challenge Départemental
29-déc		11-mai	5
05-janv		18-mai	6
12-janv	Rattrapages Journée 1	25-mai	7
19-janv	Journée 6	01-juin	Ratt

Amendes 10 € pour forfait simple :

Poule 9 : FC VILLENEUVE 2 (à Bédoin)

Amendes pour feuille de match non parvenues Journée 4 :

Poule 3 : BC ISLE 1, LES ANGLES EMAF

Poule 5 : CAMARET AS 2

Poule 6 : GRAVESON ENT, COURTHEZON SC 2
 Poule 7 : BON LAC ASBJL
 Poule 8 : AC AVIGNON 2, BC ISLE 2
 Poule 9 : MONDRAGON MORNAS GJ
 Poule 10 : MORIERES 3, SORGUES ESP, VILLENEUVE FC 4
 Poule 11 : MAUSSANE 2, MOURIES ENT 2
 Poule 12 : CAVAILLON ARC 3, SUD LUBERON ENT 3

POULES 2EME PHASE

POULE 1	
A	AC AVIGNON 1
B	AC VEDENE 1
C	AS CAMARET 1
D	AS PIOLENC 1
E	FA CHATEAURENARD 1
F	FC AVIGNON OUEST 1
G	FC CALAVON 1
H	FC DENTELLES 1
I	FC VILLENEUVE 1
J	O. BARBENTANE 1
K	O. MONTEUX 1
L	US LE PONTET 1
M	SUD LUBERON 1
N	SO VELLERON 1
O	US TOUR AIGUES 1

NIVEAU 2

POULE 2		POULE 3		POULE 4	
A	ESP. PERNES 1	A	US ST DIDIER 1	A	ARC CAVAILLON 1
B	FC CARPENTRAS 1	B	AC VEDENE 2	B	AS ST REMY 1
C	FC DENTELLES 2	C	AC VEDENE 3	C	AS ST REMY 2
D	FC DENTELLES 3	D	ACS MORIERES 1	D	ENT. ST JEAN GRES 1
E	FC ORANGE 1	E	BC ISLE 1	E	ES BOULBON 1
F	FC VENTOUX SUD 1	F	CFC AVIGNON 1	F	ESVB MAUSSANE 1
G	JS COMTAT VENAISSIN 1	G	EMAF LES ANGLES 1	G	FA VAL DURANCE 1
H	MONDRAGON MORNAS 1	H	ETOILE AUBUNE 1	H	FC CALAVON 2
I	US LAPALUD 1	I	ESP. SORGUES 1	I	FC CHEVAL BLANC 1
J	RG MALAUCENE 1	J	FC ENTRAIGUES 1	J	
K	SC COURTHEZON 1	K	O. NOVES 1	K	O. EYRAGUES 1
L	SC JONQUIERES 1	L	SC GADAGNE 1	L	PAYS D'APT 1
M	US CADEROUSSE 1	M	US AVIGNON 1	M	SC ROGNONAS 1
N	O. MONTEUX 3	N	US LE THOR 1	N	SDE MAILLANE 1
O	US ORANGE GRES 1	O	AC AVIGNON 3	O	USR PERTUIS 1

NIVEAU 3

POULE 5		POULE 6		POULE 7		POULE 8 (U10)	
A	AS CAMARET 2	A	AC AVIGNON 4	A	BONNIEUX LACOSTE 1	A	BC ISLE 2
B	AS CAMARET 3	B	AS BEDARRIDES 1	B	CADENET LUBERON 1	B	ACS MORIERES 2
C	AS PIOLENC 2	C	CFC AVIGNON 3	C	ESP. MOURIES 1	C	ARC CAVAILLON 2
D	ESP. PERNES 2	D	CS SARRIANS 1	D	FC CALAVON 3	D	AC AVIGNON 2
E	FC ORANGE 2	E	ENT. GRAVESON 1	E	FC CAUMONT 1	E	CFC AVIGNON 2
F	O. VAISON 1	F	ESP. SORGUES 3	F	FC CHEVAL BLANC 2	F	EMAF LES ANGLES 2
G	RB BOLLENE 1	G	FC AVIGNON OUEST 2	G	FC LES VIGNERES 1	G	ENT. ST JEAN GRES 2
H	RB BOLLENE 2	H	FC CARPENTRAS 2	H	FC MOLLEGES 1	H	ESP. SORGUES 2
I	RC PROVENCE 1	I	FC ENTRAIGUES 2	I	GOULT ROUSSILON 1	I	FC VENTOUX SUD 2
J	US AUTRE PROVENCE 1	J	SC COURTHEZON 2	J	OM LUBERON 1	J	O. BARBENTANE 2
K	US BOUCHET 1	K	SC GADAGNE 2	K	SO VELLERON 2	K	O. MONTEUX 2
L	US CADEROUSSE 2	L	SC MONTFAVET 1	L	SUD LUBERON 2	L	
M	US LAPALUD 2	M	SDE MAILLANE 2	M	US LE THOR 2	M	US TOUR AIGUES 2
N	US ORANGE GRES 2	N	US LE PONTET 2	N	US PLAN D'ORGON 1	N	US AVIGNON 2
O	US VALREAS 1	O	US LE PONTET 3	O	US ST SATURNIN 1	O	

NIVEAU 4

POULE 9		POULE 10		POULE 11		POULE 12	
A	FC NYONS 1	A	ACS MORIERES 3	A	CFC AVIGNON 4	A	ARC CAVAILLON 3
B	ETOILE AUBUNE 3	B	ESP. PERNES 3	B	CO CABANNES 1	B	
C	FC DENTELLES 4	C	EMAF LES ANGLES 4	C	ENT. ST JEAN GRES 3	C	BC ISLE 3
D	FC VENTOUX SUD 3	D	ESP. SORGUES 4	D	ESP. MOURIES 2	D	ESP. GORDES 1
E	FC VENTOUX SUD 4	E	SC JONQUIERES 2	E	ESVB MAUSSANE 2	E	FA VAL DURANCE 2
F	JS COMTAT VENAISSIN 2	F	FC VILLENEUVE 3	F	FA CHATEAURENARD 2	F	FC CALAVON 4

G	MONDRAGON MORNAS 2	G	FC VILLENEUVE 4	G	FA CHATEAURENARD 3	G	FC CHEVAL BLANC 3
H	O. VAISON 2	H	O. MONTEUX 4	H	FC AVIGNON OUEST 3	H	PAYS D'APT 2
I	RG MALAUCENE 2	I	O. EYRAGUES 2	I	FC MOLLEGES 2	I	SOC VILLELAURE 1
J	SC CAROMB 1	J	SC ALTHEN	J	FC TARASCON 1	J	SUD LUBERON 3
K	FC VILLENEUVE 2	K	SC MONTFAVET 2	K	O. BARBENTANE 3	K	US PLAN D'ORGON 2
L	SO VELLERON 3	L	SC JONQUIERES 3	L	O. NOVES 2	L	US TOUR AIGUES 3
M		M	US LE PONTET 4	M	ST ETIENNE DU GRES 1	M	USR PERTUIS 2
N	US AUTRE PROVENCE 2	N	US ST SATURNIN 2	N	US AVIGNON 3	N	USR PERTUIS 3
O	US ST DIDIER 2	O	O. MONTEUX 5	O	US AVIGNON 4	O	

GRILLE DES RENCONTRES 2EME PHASE

La feuille de match est à télécharger sur le site du District, rubrique « DOCUMENTS » puis « INFOS PRATIQUES » et « FOOTBALL ANIMATION ».

Cette grille vous permettra de rencontrer toutes les équipes de votre Poule 1 fois. Si la lettre qui reçoit est EXEMPT, c'est la lettre suivante dans le tableau qui recevra.

6^{ème} Journée 18/05/2019	Chez K avec N et A	Chez B avec D et J	Chez O avec F et C	Chez G avec H et I	Chez L avec M et E
7^{ème} Journée 25/05/2019	Chez A avec D et G	Chez B avec I et O	Chez N avec C et E	Chez J avec K et L	Chez F avec H et M

CATEGORIE U8-U9

FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES DE LA PHASE 2

Journée 1 du 26/01/19 :

Poule 1 : VAISON O.1
Poule 3 : SC JONQUIERES
Poule 5: O ST ANDIOL (manque les feuilles des licenciés par équipes)
Poule 12: US LAPALUD
Poule 16 : ESP SORGUES

Journée 2 du 02/03/19 :

Poule 19 : ARC CAVAILLON

Journée 3 du 16/3/19 :

Poule 1 : JS VISAN
Poule 5 : ENT.GRAVESON
Poule 8 : ESVB MAUSSANE
Poule 10 : ESP GORDES
Poule 19 : ARC CAVAILLON
Poule 20 : USR PERTUIS

Journée 4 du 30/3/19 :

Poule 1 : RC PROVENCE 3
Poule 2 : JS COMTAT VENAISSIN 3
Poule 19 : BC ISLE 3
Poule 22 : US ORANGE GRES 3
Poule 25 : US AVIGNON 3

Journée 5 du 27/04/19 :

Poule 1: US VALREAS
Poule 4: SC ALTHEN
Poule 6: SC MONTFAVET
Poule 8: ENT. MOURIES
Poule 12 : US LAPALUD
Poule 14 : FC VENTOUX SUD
Poule 19 : BC ISLE
Poule 23 : ESP. PERNES
Poule 26 : FA CHATEAURENARD

Calendrier Prévisionnel U8-U9 Saison 2018/2019			
Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
22/9	Rentrée du Foot	26/1	Phase 2 Plateau 1 chez A
29/9		2/2	
6/10	Plateau 1 chez A	9/2	
13/10		16/2	
20/10		23/2	
27/10		2/3	Plateau 2 chez B
3/11		9/3	
10/11	Plateau 2 chez B	16/3	Plateau 3 chez C
17/11		23/3	
24/11	Plateau 3 chez C	30/3	Plateau 4 chez D
1/12		6/4	
8/12	Plateau 4 chez D	13/4	

15/12		20/4	
22/12		27/4	Plateau 5 chez E
29/12		4/5	
5/1		11/5	Rattrapages
12/1	Plateau 5 chez E	18/5	
19/1		25/5	Journée Nationale des Débutants

POULES U8/U9 PHASE 2

POULE 1

A	
B	AUTRE PROVENCE US 1
C	VISAN JS 1
D	R.C PROVENCE 3
E	VALREAS US 1
F	
G	AUTRE PROVENCE US 2
H	VISAN JS 2
I	R.C PROVENCE 4
J	VISAN JS 3

POULE 2

A	PIOLENC AS 1
B	BOLLENE RCB 1
C	R.C PROVENCE 1
D	COMTAT VENAISSIN JS 3
E	PIOLENC AS 2
F	BOLLENE RCB 2
G	R.C PROVENCE 2
H	PIOLENC AS 3
I	BOLLENE RCB 3
J	

POULE 3

A	JONQUIERES SC 1
B	MALAUCENE RG 1
C	E.AUBUNE 2
D	CARPENTRAS F.C. 2
E	CAROMB SC 1
F	JONQUIERES SC 2
G	MALAUCENE RG 2
H	E.AUBUNE 3
I	CARPENTRAS F.C. 3
J	JONQUIERES SC 3

POULE 4

A	ENTRAIGUES FC 1
B	SARRIANS COM 2
C	BEDARRIDES AS 1
D	VEDENE AC 3
E	ALTHEN SC 1
F	CADEROUSSE US 1
G	ENTRAIGUES FC 2
H	SARRIANS COM 3
I	BEDARRIDES AS 2
J	VEDENE AC 4

POULE 5

A	ST ANDIOL O. 1
B	BOULBON ES 1
C	GRAVESON ENT 1
D	ROGNONAS SC 1
E	
F	
G	ST ANDIOL O. 2
H	BOULBON ES 2
I	
J	

POULE 6

A	LES ANGLES EMAF 1
B	AVIGNON OUEST F.C 1
C	MONTFAVET SC 1
D	LES ANGLES EMAF 2
E	MONTFAVET SC 2
F	AVIGNON OUEST F.C 2
G	LES ANGLES EMAF 3
H	AVIGNON OUEST F.C 3
I	
J	

POULE 7

A	PLAN D'ORGON 1
B	CHEVAL BLANC FC 1
C	MOLLEGES FC 1
D	PLAN D'ORGON 2
E	CHEVAL BLANC FC 2
F	PLAN D'ORGON 3
G	CHEVAL BLANC FC 3
H	OPPEDE MAUBEC 1
I	
J	

POULE 8

A	ST JEAN GRES FONTV. 1
B	AUREILLE FC 1
C	MAUSSANE ESVB 1
D	VAL DURANCE FA 1
E	MOURIES ENT. 1
F	ST JEAN GRES FONTV. 2
G	AUREILLE FC 2
H	MAUSSANE ESVB 2
I	VAL DURANCE FA 2
J	MOURIES ENT. 2

POULE 9

A	ST SAT AVIGNON US 1
B	LE THOR U.S 1
C	CAUMONT F.C 2
D	LES VIGNERES FC 1
E	ST SAT AVIGNON US 2
F	LE THOR U.S 2
G	CAUMONT F.C 3
H	ST SAT AVIGNON US 3
I	
J	

POULE 10

A	GOULT ROUSSILLON 1
B	PAYS D'APT 1
C	GORDES ESP. 1
D	BONNIEUX LACOSTE ASJ 1
E	GOULT ROUSSILLON 2
F	PAYS D'APT 2
G	BONNIEUX LACOSTE ASJ 2
H	GOULT ROUSSILLON 3
I	PAYS D'APT 3
J	PAYS D'APT 4

POULE 11

A	VILLELAURE SOC 1
B	SUD LUBERON ENT. S. 1
C	FOOTBALL CADENET LUB 1
D	
E	ET.S.CUCURON 1
F	VILLELAURE SOC 2
G	SUD LUBERON ENT. S. 2
H	FOOTBALL CADENET LUB 2
I	
J	

POULES U9**POULE 12**

A	LAPALUD US 1
B	COMTAT VENAISSIN JS 1
C	GJ MONDRAGON MORNAS 1
D	CAMARET AS 1
E	LAPALUD US 2
F	COMTAT VENAISSIN JS 2
G	GJ MONDRAGON MORNAS 2
H	CAMARET AS 2
I	
J	

POULE 13

A	CARPENTRAS F.C. 1
B	E.AUBUNE 1
C	SARRIANS COM 1
D	DENTELLES FC 1
E	COURTHEZON SC 1
F	ORANGE FC 1
G	ORANGE GRES US 1
H	DENTELLES FC 2
I	ORANGE FC 2
J	ORANGE GRES US 2

POULE 14

A	VENTOUX SUD FC M/B 1
B	MONTEUX O. 1
C	ST DIDIER US 1
D	PERNES ESP 3
E	VENTOUX SUD FC M/B 2
F	MONTEUX O. 2
G	ST DIDIER US 2
H	PERNES ESP 4
I	VENTOUX SUD FC M/B 3
J	

POULE 15

A	PERNES ESP 1
B	VEDENE AC 1
C	AVENIR CLUB AVIGNON 1
D	MORIERES ACS 1
E	CAUMONT F.C 1
F	PERNES ESP 2
G	VEDENE AC 2
H	AVENIR CLUB AVIGNON 2
I	MORIERES ACS 2
J	ST REMY AS 1

POULE 16

A	SORGUES ESP 1
B	LE PONTET US 1
C	ST REMY AS 2
D	VILLENEUVE FC 1
E	SORGUES ESP 2
F	LE PONTET US 2
G	ST REMY AS 3
H	VILLENEUVE FC 2
I	SORGUES ESP 3
J	LE PONTET US 3

POULE 17

A	AVIGNON CFC 1
B	
C	AVIGNON US 1
D	AVENIR CLUB AVIGNON 3
E	GADAGNE SC 1
F	AVIGNON CFC 2
G	AVIGNON US 2
H	AVENIR CLUB AVIGNON 4
I	GADAGNE SC 2
J	AVIGNON CFC 3

POULE 18

A	BARBENTANE O. 1
B	MAILLANE SDE 1
C	NOVES O. 1
D	C. O. CABANNAIS 1
E	CHATEAURENARD FA 1
F	TARASCON FC 1
G	BARBENTANE O. 2
H	MAILLANE SDE 2
I	NOVES O. 2
J	TARASCON FC 2

POULE 19

A	ISLE BC 1
B	VELLERON SO 1
C	CAVAILLON ARC 1
D	
E	
F	ISLE BC 2
G	VELLERON SO 2
H	CAVAILLON ARC 2
I	ISLE BC 3
J	

POULE 20

A	CALAVON FC 1
B	TOUR AIGUES US 1
C	PERTUIS USR 1
D	CALAVON FC 2
E	TOUR AIGUES US 2
F	PERTUIS USR 3
G	CALAVON FC 3
H	TOUR AIGUES US 3
I	
J	

POULES U8**POULE 21**

A	GJ MONDRAGON MORNAS 3
B	CAMARET AS 3
C	LAPALUD US 3
D	ORANGE FC 3
E	NYONS FC 1
F	GJ MONDRAGON MORNAS 4
G	CAMARET AS 4
H	LAPALUD US 4
I	
J	

POULE 22

A	MONTEUX O. 4
B	COURTHEZON SC 2
C	DENTELLES FC 3
D	ORANGE GRES US 3
E	MONTEUX O. 5
F	COURTHEZON SC 3
G	DENTELLES FC 4
H	ORANGE GRES US 4
I	MONTEUX O. 6
J	COURTHEZON SC 4

POULE 23

A	AVENIR CLUB AVIGNON 5
B	VENTOUX SUD FC M/B 4
C	PERNES ESP 5
D	ST DIDIER US 3
E	PERNES ESP 6
F	VENTOUX SUD FC M/B 5
G	AVENIR CLUB AVIGNON 6
H	ST DIDIER US 4
I	VENTOUX SUD FC M/B 6
J	

POULE 24

A	LE PONTET US 4
B	GADAGNE SC 3
C	VILLENEUVE FC 3
D	SORGUES ESP 4
E	AVIGNON CFC 7
F	LE PONTET US 5
G	GADAGNE SC 4
H	VILLENEUVE FC 4
I	SORGUES ESP 5
J	SORGUES ESP 6

POULE 25

A	MORIERES ACS 3
B	AVIGNON CFC 4
C	MORIERES ACS 4
D	AVIGNON US 3
E	AVENIR CLUB AVIGNON 7
F	MORIERES ACS 5
G	AVIGNON CFC 5
H	AVIGNON US 4
I	AVENIR CLUB AVIGNON 8
J	AVIGNON CFC 6

POULE 26

A	BARBENTANE O. 3
B	MAILLANE SDE 3
C	NOVES O. 3
D	CO CABANNES 2
E	CHATEAURENARD FA 2
F	TARASCON FC 3
G	BARBENTANE O. 4
H	MAILLANE SDE 4
I	NOVES O. 4
J	CHATEAURENARD FA 3
K	C. O. CABANNAIS 3

POULE 27		POULE 28	
A	CAVAILLON ARC 3	A	CHEVAL BLANC FC 4
B	ISLE BC 4	B	CALAVON FC 4
C	VELLERON SO 3	C	TOUR AIGUES US 4
D	CAUMONT FC 4	D	PERTUIS USR 2
E		E	CALAVON FC 5
F		F	TOUR AIGUES US 5
G	VAL DURANCE FA 3	G	PERTUIS USR 4
H	VELLERON SO 4	H	CALAVON FC 6
I	CAVAILLON ARC 4	I	TOUR AIGUES US 6
J	ISLE BC 5	J	TOUR AIGUES US 7

CATEGORIE U6/U7

<p>Calendrier Prévisionnel U6-U7 Saison 2018/2019</p>
--

Date	Forme de pratiques	Date	Forme de pratiques
29/9	Rentrée du Foot	26/1	
6/10		2/2	Phase 2 Plateau 1 chez A
13/10	Plateau 1 chez A	9/2	
20/10		16/2	
27/10		23/2	
3/11		2/3	
10/11		9/3	Plateau 2 chez B
17/11	Plateau 2 chez B	16/3	
24/11		23/3	Plateau 3 chez C
1/12	Plateau 3 chez C	30/3	
8/12		6/4	Plateau 4 chez D
15/12	Plateau 4 chez D	13/4	
22/12		20/4	
29/12		27/4	
5/1		4/5	Plateau 5 chez E
12/1		11/5	
19/1	Plateau 5 chez E	18/5	Journée Nationale des Débutants

FEUILLES DE MATCHS NON REÇUES DE LA PHASE 2

Journée 1 du 9/2/19 :

Poule 8 : AS SAHUNE
Poule 10 : US CADEROUSSE
Poule 12 : SC GADAGNE
Poule 14 : ENT GRAVESON
Poule 17 : ENT. MOURIES

Journée 2 du 9/3/19 :

Poule 9 : GJ MONDRAGON MORNAS

Journée 3 du 23/3/19.

Poule 4 : USR PERTUIS
 Poule 8 : US VALREAS
 Poule 17 : ESVB MAUSSANE 1

Journée 5 du 4/5/19 :

Poule 7 : ARC CAVAILLON
 Poule 8 : O. VAISON
 Poule 14 : ENT. GRAVESON
 Poule 15 : O. NOVES
 Poule 17 : US EYGALIERES

PHASE 2 POULES U7

POULE 1

A	LAPALUD US 1
B	CAMARET AS 1
C	JONQUIERES SC 1
D	COURTHEZON SC 1
E	MALAUCENE RG 1
F	MONTEUX O. 1
G	CAMARET AS 2
H	COURTHEZON SC 2
I	CAMARET AS 3
J	MONTEUX O. 2

POULE 2

A	MORIERES ACS 1
B	PERNES ESP 1
C	SORGUES ESP 1
D	VEDENE AC 1
E	MORIERES ACS 2
F	PERNES ESP 2
G	SORGUES ESP 2
H	VEDENE AC 2
I	MONTEUX O. 3
J	SORGUES ESP 3

POULE 3

A	LE PONTET US 1
B	CAUMONT F.C 1
C	AVIGNON CFC 1
D	AVENIR CLUB AVIGNON 1
E	AVIGNON OUEST F.C 1
F	LE PONTET US 2
G	ISLE BC 1
H	AVIGNON CFC 2
I	AVENIR CLUB AVIGNON 2
J	AVIGNON OUEST F.C 2
K	ISLE BC 2

POULE 4

A	TOUR AIGUES US 1
B	CAVAILLON ARC 1
C	PERTUIS USR 1
D	ESP. GORDES
E	CALAVON FC 1
F	TOUR AIGUES US 2
G	CAVAILLON ARC 2
H	PERTUIS USR 2
I	CALAVON FC 2
J	TOUR AIGUES US 3

POULES U6**POULE 5**

A	CAMARET AS 3
B	LAPALUD US 3
C	DENTELLES FC 2
D	JONQUIERES SC 2
E	BEDARRIDES AS 2
F	SORGUES ESP 4
G	
H	LAPALUD US 2
I	CAMARET AS 4
J	SORGUES ESP 5

POULE 6

A	CAUMONT F.C 2
B	LE PONTET US 3
C	AVENIR CLUB AVIGNON 3
D	MORIERES ACS 3
E	AVIGNON CFC 3
F	ISLE BC 3
G	LE PONTET US 4
H	MORIERES ACS 4
I	AVIGNON CFC 4
J	PERNES ESP 3

POULE 7

A	CAVAILLON ARC 3
B	TOUR AIGUES US 4
C	CALAVON FC 3
D	PERTUIS USR 3
E	CAVAILLON ARC 4
F	TOUR AIGUES US 5
G	CALAVON FC 4
H	PERTUIS USR 4
I	TOUR AIGUES US 6
J	

POULES U6/U7**POULE 8**

A	SAHUNE AS 1
B	NYONS FC 1
C	VALREAS US 1
D	VISAN JS 1
E	VAISON O. 1
F	AUTRE PROVENCE U.S 1
G	VAISON O. 2
H	
I	
J	

POULE 9

A	BOLLENE RCB 1
B	GJ MONDRAGON MORNAS 1
C	R.C PROVENCE 1
D	COMTAT VENAISSIN JS 1
E	DENTELLES FC 1
F	PIOLENC AS 1
G	BOLLENE RCB 2
H	GJ MONDRAGON MORNAS 2
I	R.C PROVENCE 2
J	PIOLENC AS 2

POULE 10

A	CADEROUSSE US 1
B	ORANGE FC 1
C	ORANGE GRES US 1
D	CADEROUSSE US 2
E	ORANGE FC 2
F	ORANGE GRES US 2
G	CADEROUSSE US 3
H	ORANGE FC 3
I	ORANGE GRES US 3
J	

POULE 11		POULE 12		POULE 13	
A	VILLENEUVE FC 1	A	GADAGNE SC 1	A	VENTOUX SUD FC M/B 1
B	LES ANGLÉS EMAF 1	B	ST SAT AVIGNON US 1	B	CARPENTRAS F.C. 1
C	MONTFAVET SC 1	C	LE THOR U.S 1	C	E.AUBUNE 1
D	AVIGNON US 1	D	VELLERON SO 1	D	SARRIANS COM 1
E	U.S BARTHELASSE 1	E	ENTRAIGUES FC 1	E	CAROMB SC 1
F	VILLENEUVE FC 2	F	ALTHEN SC 1	F	MALAUCENE RG 2
G	LES ANGLÉS EMAF 2	G	BEDARRIDES AS 1	G	VENTOUX SUD FC M/B 2
H	MONTFAVET SC 2	H	ST DIDIER US 1	H	CARPENTRAS F.C. 2
I	AVIGNON US 2	I	GADAGNE SC 2	I	E.AUBUNE 2
J	AVIGNON US 3	J	VELLERON SO 2	J	VENTOUX SUD FC M/B 3

POULE 14		POULE 15		POULE 16	
A	GRAVESON ENT 1	A	PLAN D'ORGON 1	A	TARASCON FC 1
B	CHATEAURENARD FA 1	B	MOLLEGES FC 1	B	ST JEAN GRES FONTV. 1
C	ROGNONAS SC 1	C	ST ANDIOL O. 1	C	MAILLANE SDE 1
D	BARBENTANE O. 1	D	CO CABANNAIS 1	D	TARASCON FC 2
E	GRAVESON ENT 2	E	NOVES O. 1	E	ST JEAN GRES FONTV. 2
F	CHATEAURENARD FA 2	F	EYRAGUES O. 1	F	MAILLANE SDE 2
G	BARBENTANE O. 2	G	PLAN D'ORGON 2	G	TARASCON FC 3
H	GRAVESON ENT 3	H	CO CABANNAIS 2	H	ST JEAN GRES FONTV. 3
I	CHATEAURENARD FA 3	I	NOVES O. 2	I	
J	BARBENTANE O. 3	J	FA VAL DURANCE 1	J	

POULE 17		POULE 18	
A	MOURIES ENT 1	A	VILLELAURE SOC 1
B	AUREILLE FC 1	B	CADENET LUBERON 1
C	MAUSSANE ES 1	C	CUCURON ES 1
D	ST REMY AS 1	D	SUD LUBERON ENT. S. 1
E	EYGALIERES US 1	E	CHEVAL BLANC FC 1
F	ST JEAN GRES FONTV. 4	F	AV.GOULT ROUSSILLON 1
G	MOURIES ENT 2	G	SUD LUBERON ENT. S. 2
H	ST REMY AS 2	H	CHEVAL BLANC FC 2
I	ST JEAN GRES FONTV. 5	I	CHEVAL BLANC FC 3
J		J	

COMMISSION TECHNIQUE

INFO PRATIQUE

LICENCE(S) « EDUCATEURS »

Vous avez la possibilité de demander une licence « spécifique » pour vos éducateurs en début de saison.

Vous pourrez cocher la case sur le bordereau de demande pour la licence correspondant à :

- **ANIMATEUR FEDERAL** (attestations de modules),
- **EDUCATEUR FEDERAL ou TECHNIQUE REGIONAL ou TECHNIQUE NATIONAL** (diplômes reconnus).

ANIMATEUR FÉDÉRAL*	EDUCATEUR FÉDÉRAL	TECHNIQUE RÉGIONAL	TECHNIQUE NATIONAL
- module U9 et/ou U11 - module U13 et/ou U15 - module U17.19 et/ou Séniors - module Gardien de but - module Beach Soccer - module U6/U7 - module handicap - module Futsal	- initiateur 1 - initiateur 2 - animateur sénior - C.F.F 1, C.F.F 2 ou C.F.F 3 Certifié	- BEES 1 - Brevet de Moniteur de Football (BMF) - Brevet d'Entraîneur Football (BEF)	Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF) - Diplôme d'Entraîneur Supérieur (DES)

« LES ESPOIRS DU FOOTBALL »

Une des étapes de la formation de la joueuse ou du joueur

La Commission Technique vous informe des actions fédérales mises en place concernant l'Evaluation, l'Observation, la Détection, le Perfectionnement et la Sélection pour les joueuses et joueurs concernés par les catégories d'âge suivantes.

Catégories concernées :

Garçons : U13 /U14 /U15/ U16,

Filles : U13 /U14 /U15.

Objectifs de l'opération :

DÉTECTER / ORIENTER / ACCOMPAGNER / FORMER / SÉLECTIONNER

- Permettre la promotion des jeunes joueurs(ses), de tous(tes) les jeunes joueurs(ses),

- Confronter les meilleurs(es) entre eux(elles) (*émulation, évaluation, ...*),
- Renforcer le niveau technique,
- Enrichir les connaissances en terme de principes de jeu,
- Renforcer les qualités psychologiques (*comportement, compétitivité, ...*),
- Favoriser la préparation de l'élite départementale (*vers l'élite régionale, puis nationale*),
- Favoriser l'orientation des meilleurs(es) vers les structures d'accès au haut niveau, (*Pôles Espoirs, Pôle France, Sections «Elite», Centre Formation, clubs de haut niveau ...*).

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Lien

- Planning des DÉTECTIONS Garçons
- Planning des DÉTECTIONS Filles
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U13,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS garçons U16,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U15,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U14,
- Fiche proposition clubs DÉTECTIONS filles U13.
- Grilles des procédures d'organisation par catégories (ajustement possible en fonction des catégories d'âge, du nombre de joueurs, des conditions d'organisation ...), elles concernent les garçons et s'appliquent aussi au niveau des filles (même si le calendrier est différent) dans les objectifs et les modalités de travail.

OPERATION « Les ESPOIRS du FOOTBALL » GARÇONS (U13-U14) OPERATION DE DÉTECTIONS GARÇONS (U15-U16)

Détection / Accompagnement / Perfectionnement / Évaluation / Sélection 2018/2019

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueurs des catégories U13 à U16 dans le cadre du P.P.F. (Plan de Formation Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Évaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1^{ère} Phase	2^{ème} Phase	3^{ème} Phase
U13 12 ans & Pôle Espoirs	Détection dans les clubs <i>Propositions clubs + observations matchs</i> <i>Retour fiche au District avant le 18 Octobre 2018</i>	Détection / Observation District (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 14 novembre 2018 28 novembre 2018 12 décembre 2018 09 janvier 2019 16 janvier 2019 23 janvier 2019 Retour liste Pôle Espoir : 28 janvier 2019 <u>Dates CPS :</u> 27 février - 03 avril 2019 15 mai - 12 juin 2019	Détection / Observation Ligue (Convocation Ligue) <u>1^{er} Rassemblement Stages Interdépartementaux :</u> Stage 1 18/19 Février 2019 Stage 2 20/21 Février 2019 Stage 22/23 Février 2019 <u>2^{ème} rassemblement Journée Régionale :</u> Merc. 03 Avril 2019 <u>Stage Probatoire Pôle</u> Du 8 au 10 Mai 2018

	1^{ère} Phase	2^{ème} Phase	3^{ème} Phase
U14 13 ans	Détection dans les clubs <i>Propositions clubs + observations matchs</i> <i>Retour fiche au District avant le :</i> <i>23 Novembre 2019</i>	Détection / Observation District (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 22 et 23 Octobre 2018 (gpe n-1) 19 Décembre 2018 (gpe n-1) <u>Dates CPS :</u> 30 janvier 2019 20 mars 2019 24 avril 2019 29 mai 2019	Détection / Observation Ligue (Convocation Ligue) <u>CPS :</u> Mercredi 23, 24 et 25 Octobre 2018 Mercredi 09 et 16 Janvier 2019 <u>Rassemblement Régional :</u> Mercredi 06 Mars 2019 <u>Stage Ligue :</u> Du 16 au 18 Avril 2019 <u>Match Amical :</u> Mercredi 15 Mai 2019 <u>Stage Inter Liges :</u> du 18 au 20 Juin 2019

OPERATION « LES ESPOIRS DU FOOTBALL » FILLES (U13 A U15)

Détection / Perfectionnement / Évaluation / Sélection

Programme d'évaluation et de détection des jeunes joueuses des catégories U13 à U15 dans le cadre du PPF (Plan de Performance Fédéral).

Action menée en 3 temps :

- Evaluation dans les clubs (fiche à retourner au District),
- Regroupement au niveau départemental (sur convocation),
- Regroupement au niveau régional (sur convocation).

	1ère phase	2ème phase	3ème phase
U13 Filles (2006)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District avant le : 22 Octobre 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 7 Novembre 2018 16 Janvier 2019 27 Mars 2019 15 Mai 2019	
U14 Filles (2005)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District avant le : 24 Septembre 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 10 Octobre 2018 12 Décembre 2018 3 Avril 2019 <u>Stage départemental</u> 19 et 20 Février 2019	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 10 au 12 Avril 2019 <u>Stage Inter Liges :</u> 18 au 20 Juin 2019
U15 Filles (2004)	<u>Evaluation dans les clubs</u> <i>Propositions clubs</i> <i>Retour fiche au District avant le : 10 Septembre 2018</i>	<u>Détection / Observation District</u> (Convocation District) <u>Dates rassemblements et détections :</u> 26 Septembre 2018 17 Octobre 2018 21 Novembre 2018 <u>Stage départemental</u> 29 au 31 Octobre 2018 <u>Match Inter districts</u> 5 Décembre 2018	<u>Détection / Observation Ligue</u> (Convocation Ligue) <u>Stage Ligue :</u> 3 au 5 Janvier 2019 12 au 14 Fév. 2019 <u>Matches amicaux :</u> 6 Mars 2019 20 Mars 2019 <u>Stage Inter Liges :</u> 16 au 19 Avril 2019

Ce document fait office de **convocation officielle**, et d'information pour les clubs **qui doivent en avertir leurs joueuses. Cette convocation prime sur toute autre action (match amical, entraînement...).**

En cas d'empêchement d'une de vos joueuses ou pour toute absence, nous vous demandons de **suivre la procédure** suivante :

1/ Prévenir la responsable de l'action CHAMBON Claire (CTD DAP) au 06 73 86 35 51

2/ Faire suivre un justificatif précisant les raisons d'absence en joignant les pièces en votre possession (certificat médical).

En cas de non-respect de la procédure, la commission technique pourra informer le Comité Directeur l'autorisant à appliquer les règlements sportifs.

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 9 Mai 2019

Présents : MM. RIPPERT (Président), LOPEZ CAZEAUX, LECCELLIER.

Excusés : MM. CORBIERE, BERTHELOT, STORCK.

ORDRE DU JOUR

Lecture et traitement des courriers reçus.

CORRESPONDANCE

MAIRIE D'AVIGNON : Reçu votre document concernant le stade Pierre BAIZET 1.

MAIRIE DE SAINT DIDIER : Reçu le plan général du nouveau stade.

MAIRIE DE VACQUEYRAS : Nous informant de la pose des bancs de touche.

LIGUE DE MEDITERRANEE : Subvention accordée pour stade ROUMAGOUX à OPPEDE.

COURRIERS DEPARTS

MAIRIE DE VACQUEYRAS : Envoi du plan de pose des bancs de touche.

MAIRIE DE SAINT DIDIER : Envoi du plan d'implantation des bancs de touche, joueurs & délégué.

